

6<sup>e</sup> PDALPD  
DU GARD

2013 - 2017

PLAN DÉPARTEMENTAL  
D'ACTION POUR LE LOGEMENT

Comité  
Responsable  
Mars 2017

Du 6<sup>ème</sup> au 7<sup>ème</sup>

PDALHPD

Comité  
Responsable  
Mars 2017

# Introduction

Comité  
Responsable  
Mars 2017

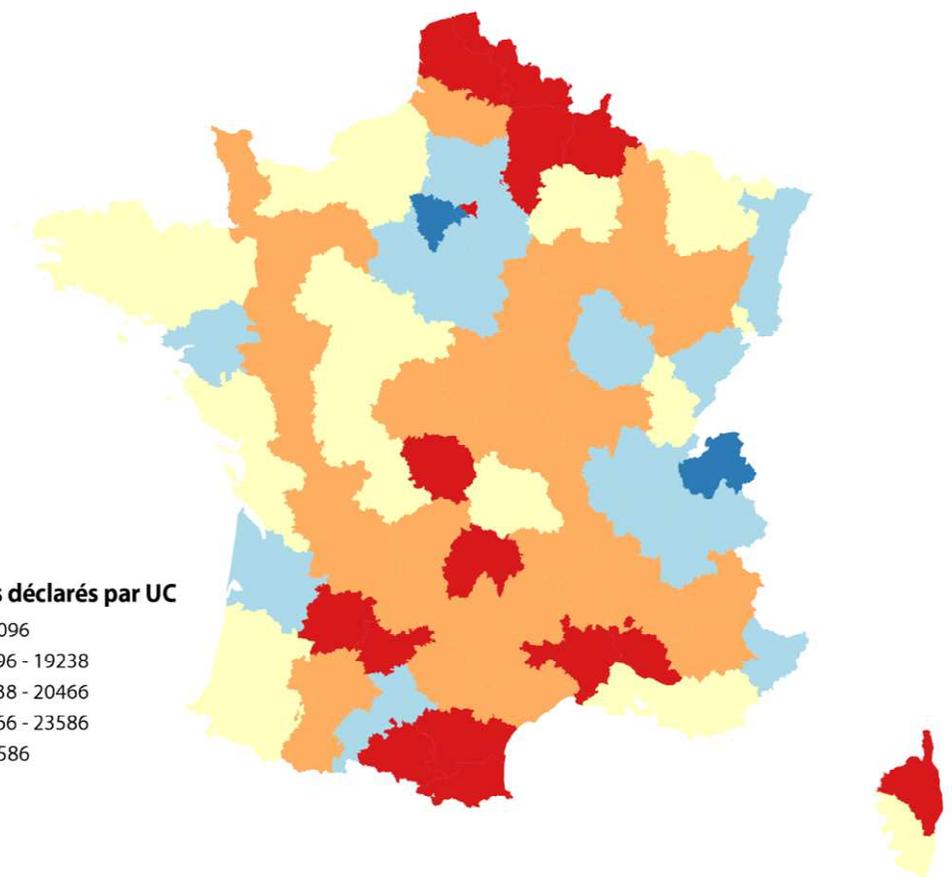
# Données de cadrage

# Données de cadrage

Revenus :

Avec un revenu par unité de consommation de 18 050€, le Gard est en 83<sup>ème</sup> position dans le classement des départements français

## Revenus déclarés par UC

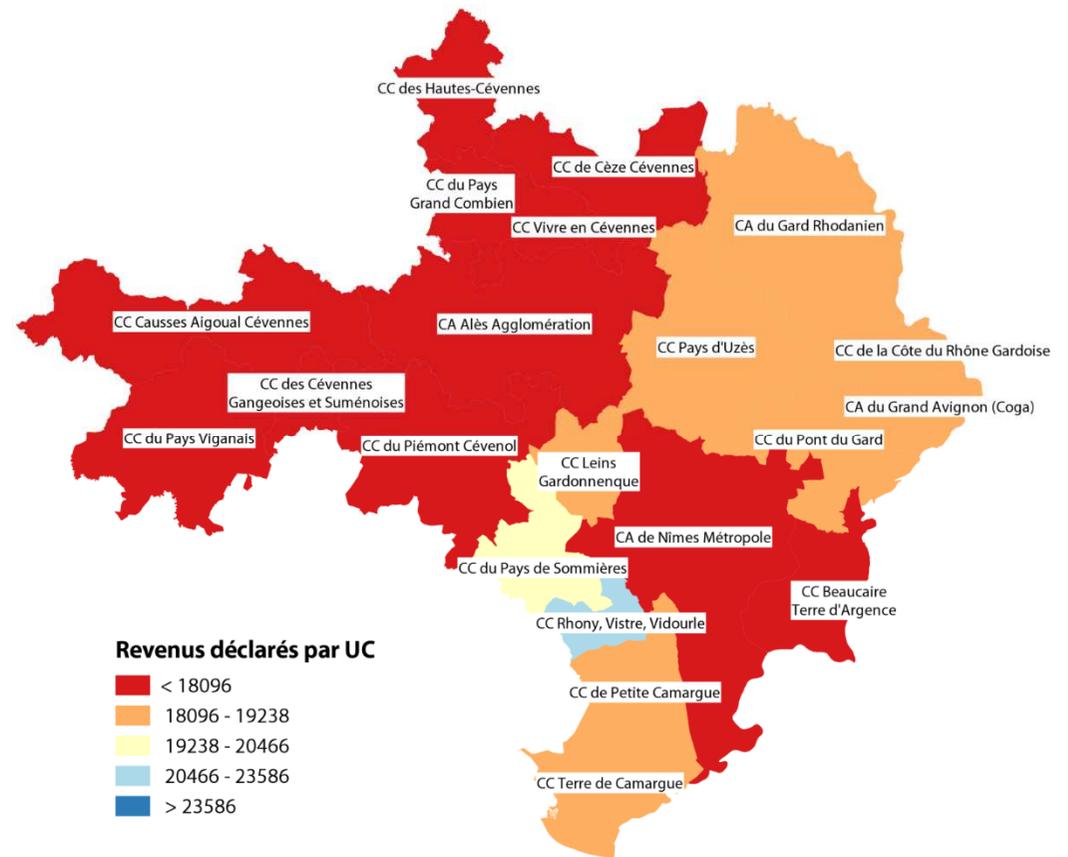


©Insee 2013 Source(s) : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal.

# Données de cadrage

Revenus :

Le secteur cévenol,  
la CA de Nîmes Métropole,  
et la CC de Beaucaire Terre d'Argence,  
affichent les plus bas revenus



©Insee 2013

Source(s) : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal.

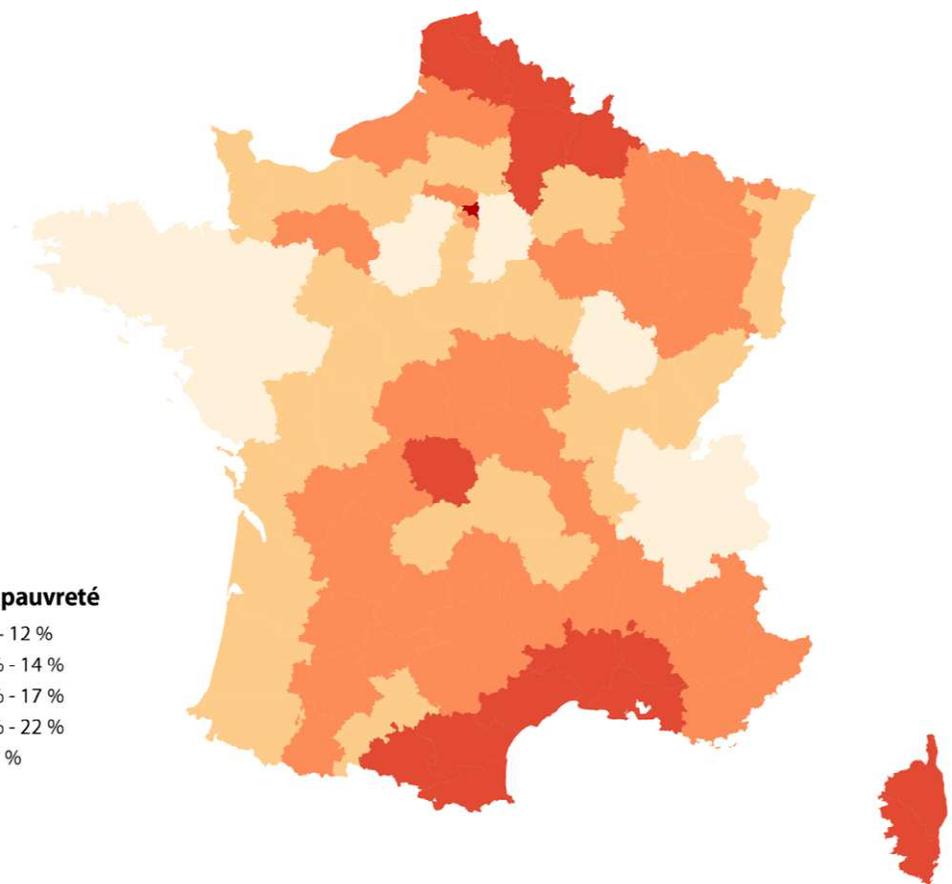
# Données de cadrage

## Taux de pauvreté :

10,3% des ménages gardois vivent  
sous le seuil de pauvreté  
(14,5% des Français de Métropole)

Le taux est de 30,4% pour les jeunes  
de moins de 30 ans

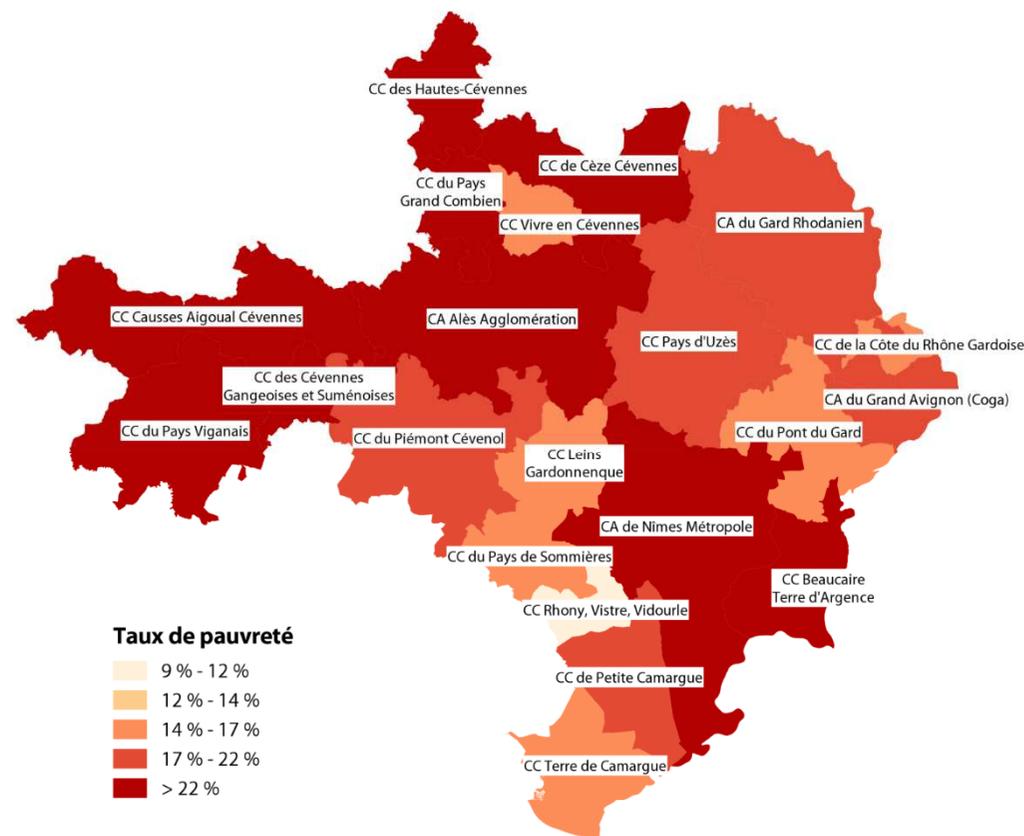
### Taux de pauvreté



# Données de cadrage

## Taux de pauvreté :

EPCI	Taux de pauvreté
CC du Pays Grand Combien	<b>29,9</b>
CC Causses Aigoual Cévennes	26,3
CC de Cèze Cévennes	25,8
CC du Pays Viganais	23,7
CC des Hautes-Cévennes	23,7
CA de Nîmes Métropole	23,2
CA Alès Agglomération	22,8
CC Beaucaire Terre d'Argence	22,6
CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises	22,3
CC du Piémont Cévenol	21,2
CA du Grand Avignon (Coga)	21,2
CC Pays d'Uzès	18,9
CC de Petite Camargue	17,7
CA du Gard Rhodanien	17,5
CC Vivre en Cévennes	16,8
CC du Pays de Sommières	16,5
CC du Pont du Gard	16,4
CC Terre de Camargue	16
CC de la Côte du Rhône Gardoise	15,9
CC Leins Gardonnenque	15,2
CC Rhony, Vistre, Vidourle	11,3



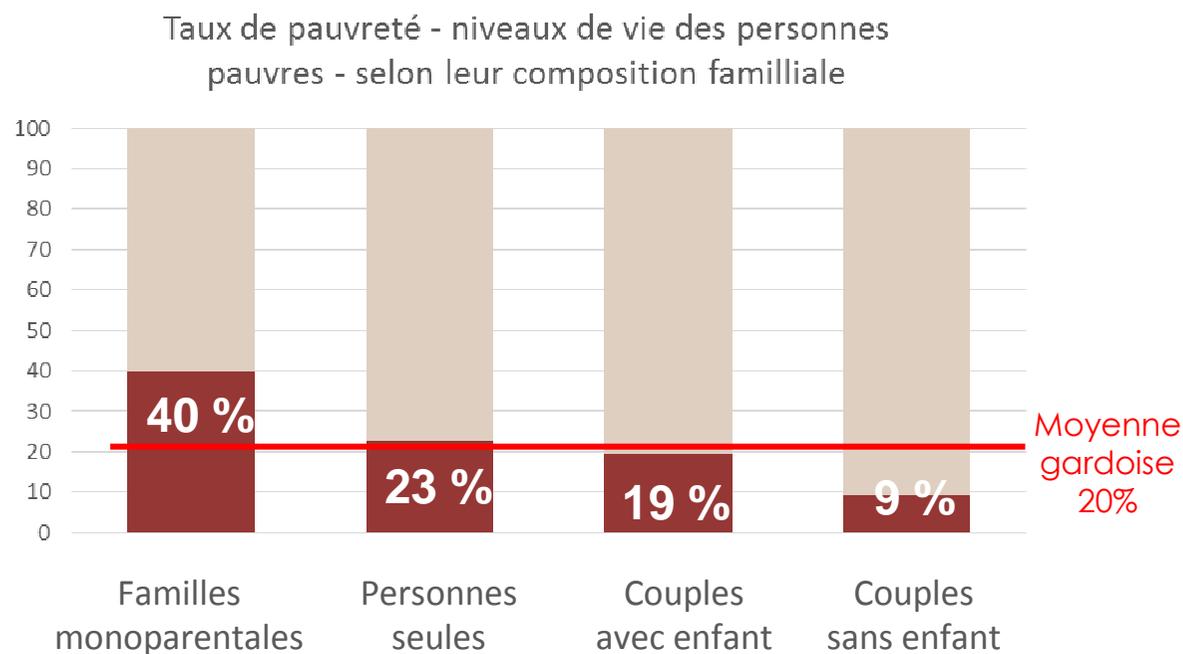
©Insee 2013

Source(s) : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal.

# Données de cadrage

## Taux de pauvreté :

40% des familles monoparentales  
vivent sous le seuil de pauvreté



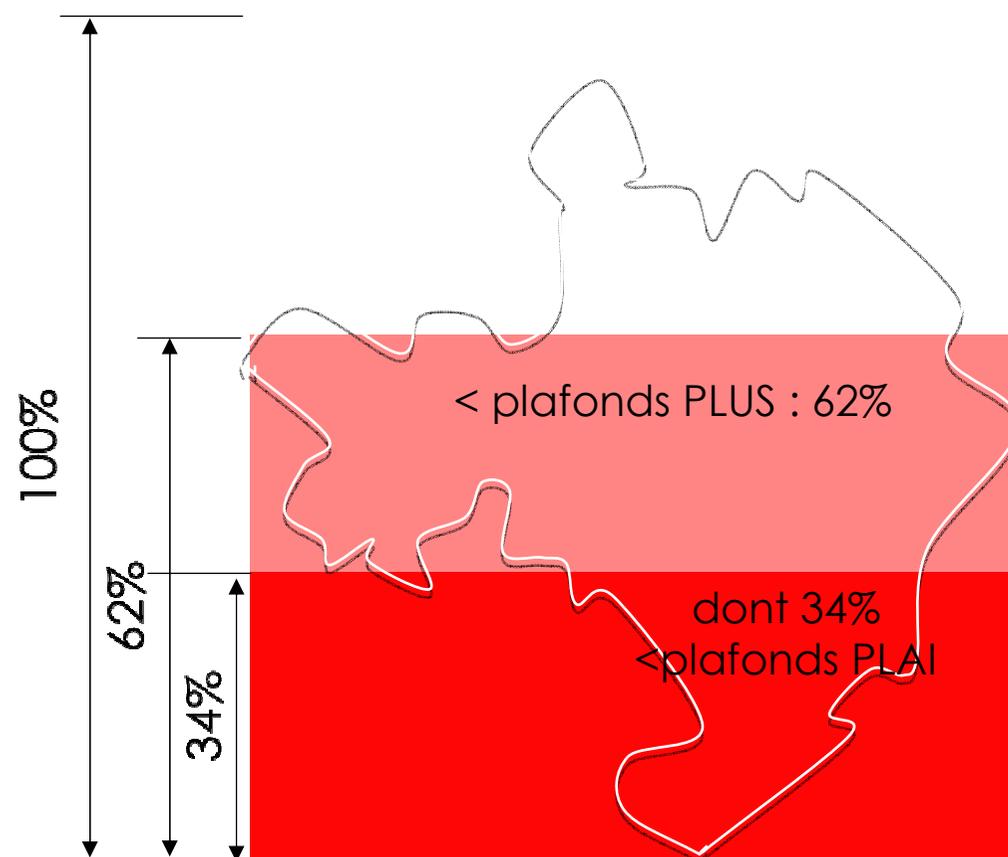
Source (s) : Insee 2013

# Données de cadrage

## Éligibilité au logement social :

22% des ménages gardois sont éligibles au logement social (moins de 60% en France)

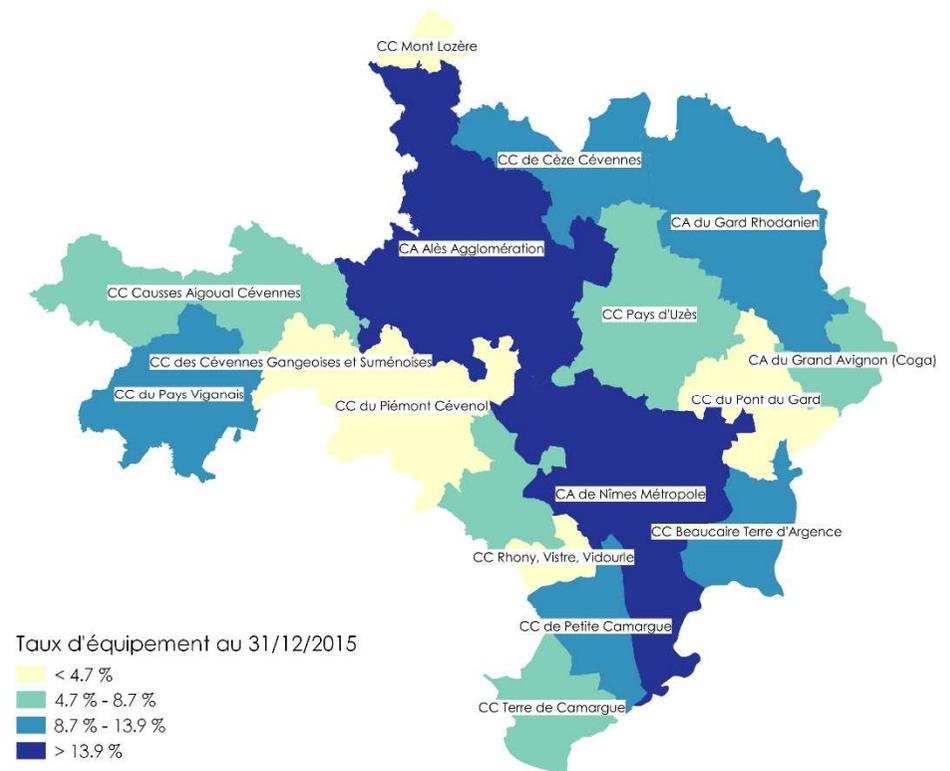
► Dont 34% sont éligibles au logement **très social** (moins de 30% en France)



# Données de cadrage

## Équipement en logement social :

Le taux d'équipement est de 8,8% dans le département (logements sociaux familiaux)



©Insee 2013

Source(s) : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal.

# Données de cadrage

## Allocation de précarité :

Plus de 42 700 ménages gardois perçoivent  
une allocation liée à la précarité

soit 13 % des ménages du département

	<b>2 010</b>	<b>2 011</b>	<b>2 012</b>	<b>2 013</b>	<b>2 014</b>
<b>RSA</b>	31 500	32 700	33 980	36 480	38 830
<b>AAH</b>	9 990	10 520	11 110	11 430	11 760
<b>API/RSA</b>	3 330	3 270	3 300	3 570	3 530
<b>Total allocataires percevant une allocation liée à la précarité</b>	<b>34 770</b>	<b>36 560</b>	<b>38 320</b>	<b>40 810</b>	<b>42 690</b>

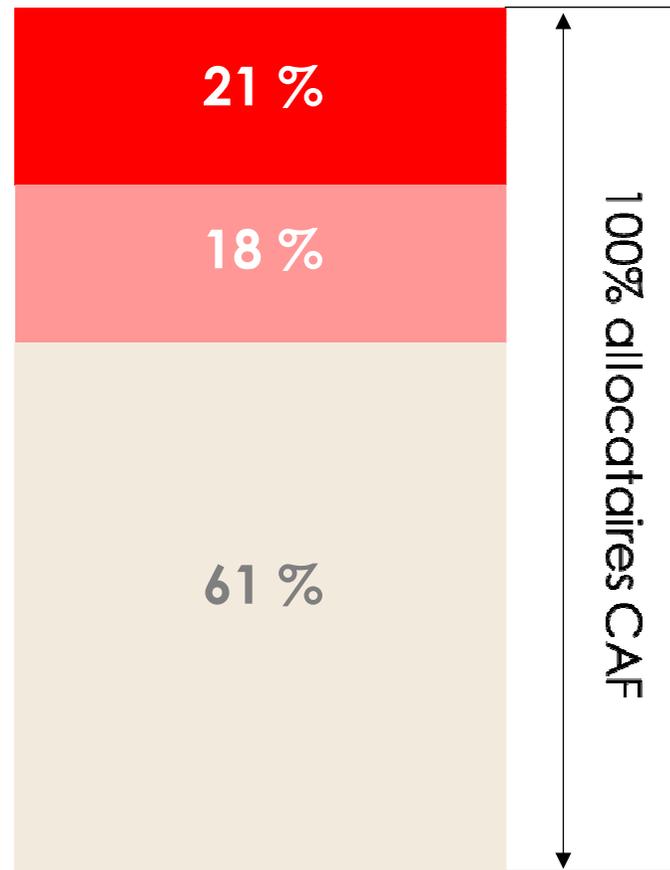
Source(s) : CAF 2014.

# Données de cadrage

Pour 23 000 allocataires les allocations constituent **100% des ressources**

Pour 21 000 allocataires les allocations constituent **+ de la moitié des ressources**

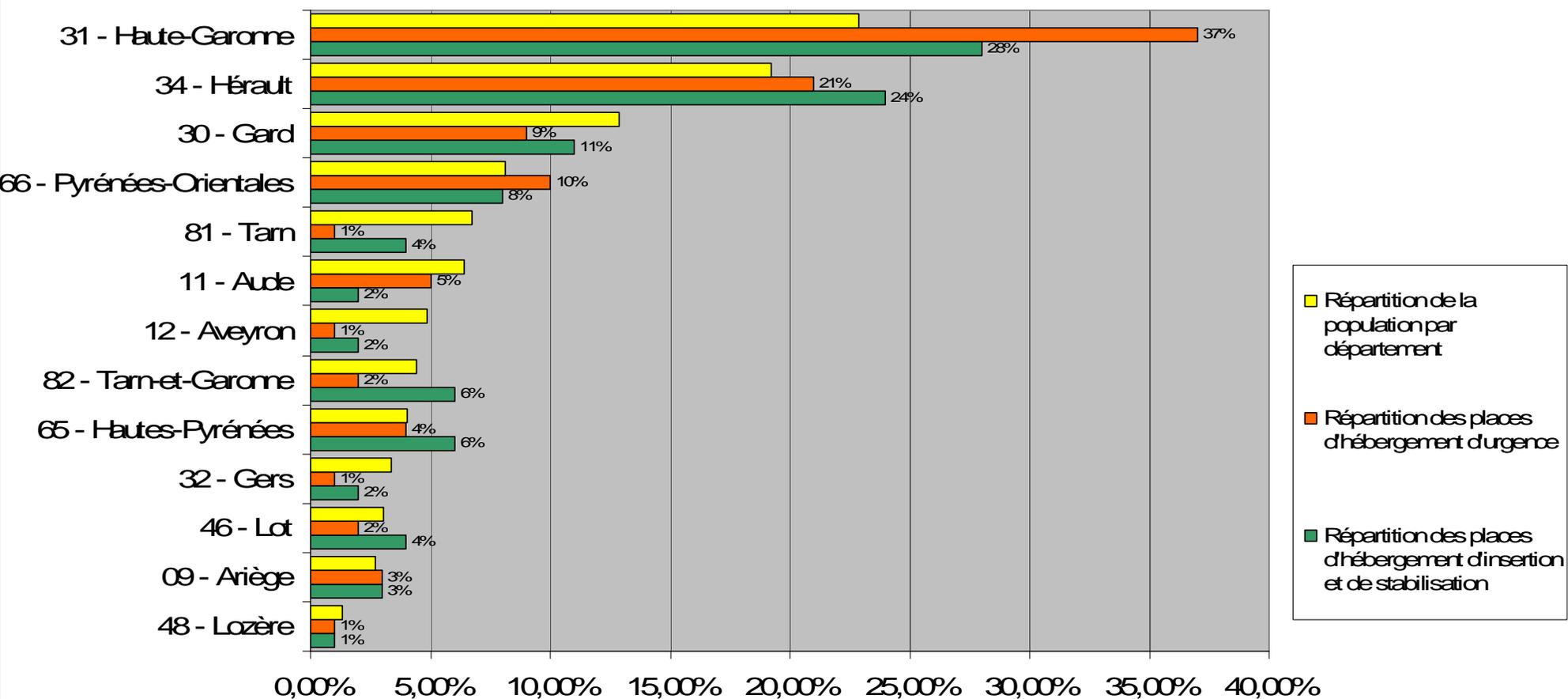
Pour 23 000 allocataires les allocations constituent **- de la moitié des ressources**



Source(s) : CAF 2014.

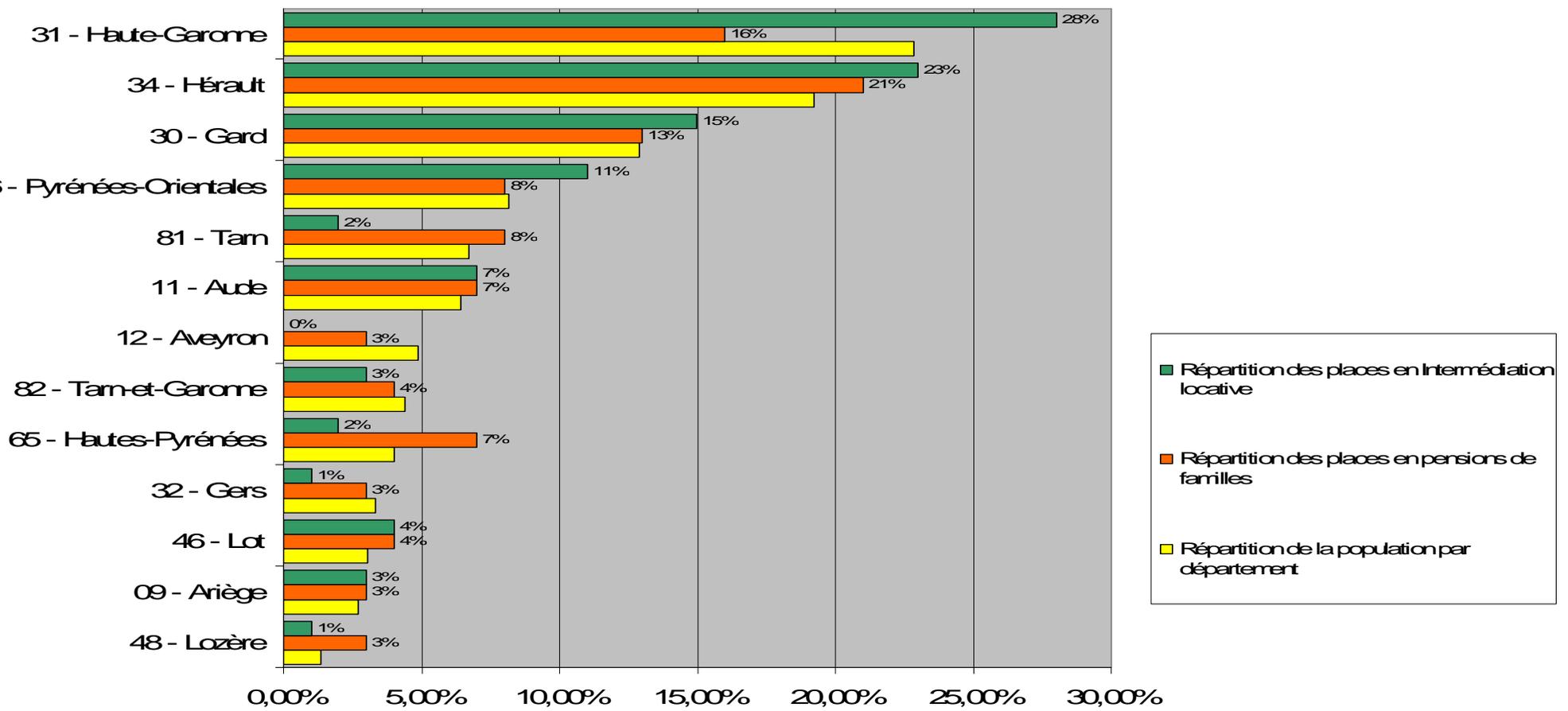
# Données de cadrage

Répartition des places en Hébergement d'insertion et de stabilisation et en Hébergement d'urgence



# Données de cadrage

Répartition du nombre de place en pension de famille et en intermédiation locative





## Du 6<sup>ème</sup> PDALPD

au

## 7<sup>ème</sup> PDALHPD

### Objectif 1

Développer l'offre  
de logement et  
d'hébergement



### Objectif 1

La production de  
logement et de  
places  
d'hébergement

#### Action 1

Créer des logements accessibles  
aux ménages à faibles ressources  
dans le parc public

#### Action 2

Produire des logements  
d'insertion adaptés

#### Action 3

Produire et capter  
des logements conventionnés  
dans le parc privé  
à destination du public du plan

Comité Responsable  
Mars 2017

#### Action 1

Créer des logements accessibles au public  
du PDALHPD

- parc public
- parc privé conventionné

## Du 6<sup>ème</sup> PDALPD

au

## 7<sup>ème</sup> PDALHPD

### Objectif 1

Développer l'offre  
de logement et  
d'hébergement



### Objectif 1

La production de  
logement et de  
places  
d'hébergement

#### Action 4

Maintenir et développer une offre  
d'accueil et d'hébergement d'urgence,  
et d'hébergement d'insertion

#### Action 5

Maintenir et développer une offre  
de logement adapté  
et de logement intermédiaire

#### Action 2

Créer des places d'hébergement  
et de logement accompagné

Comité Responsable  
Mars 2017



## Du 6<sup>ème</sup> PDALPD

au

## 7<sup>ème</sup> PDALHPD

Objectif 2  
Améliorer les conditions de logement et d'hébergement

Objectif 2  
Améliorer les conditions de logement et d'hébergement

### Action 6

Promouvoir le logement décent dans le parc privé

### Action 7

Promouvoir le logement décent dans le parc conventionné

### Action 9

Lutter contre l'habitat indigne (insalubrité, saturnisme, immeubles menaçant ruine)

Comité Responsable  
Mars 2017

### Action 3

Promouvoir la décence dans les logements et lutter contre l'habitat indigne



## Du 6<sup>ème</sup> PDALPD

au

## 7<sup>ème</sup> PDALHPD

Objectif 2  
Améliorer les conditions de logement et d'hébergement



Objectif 2  
Améliorer les conditions de logement et d'hébergement

### Action 10

Lutter contre l'habitat précaire



### Action 4

Résorber l'habitat précaire

Comité Responsable  
Mars 2017



## Du 6<sup>ème</sup> PDALPD

au

## 7<sup>ème</sup> PDALHPD

Objectif 2  
Améliorer les conditions de logement et d'hébergement



Objectif 4  
Accompagner les ménages et contribuer à leur solvabilité

### Action 11

Mettre en place un Service Local d'Intervention pour la maîtrise des Energies (SLIME)

### Action 12

Contribuer à la rénovation thermique des logements dans le parc privé (Programme Habiter mieux)

Comité Responsable  
2017

Action  
Intervenir en faveur de la maîtrise des consommations énergétiques



## Du 6<sup>ème</sup> PDALPD

au

## 7<sup>ème</sup> PDALHPD

Objectif 2  
Améliorer les conditions de logement et d'hébergement



Objectif 2  
Améliorer les conditions de logement et d'hébergement

### Action 13

Améliorer les conditions d'accueil et d'hébergement sur les territoires (accueil, hébergement d'urgence et hébergement d'insertion)



### Action 5

Améliorer les conditions d'accueil et d'hébergement sur les territoires

Comité Responsable  
Mars 2017

Comité  
Responsable  
Mars 2017

# Bilan Objectif 1 du 6<sup>ème</sup> PDALPD

Comité  
Responsable  
Mars 2017

## Objectif 1

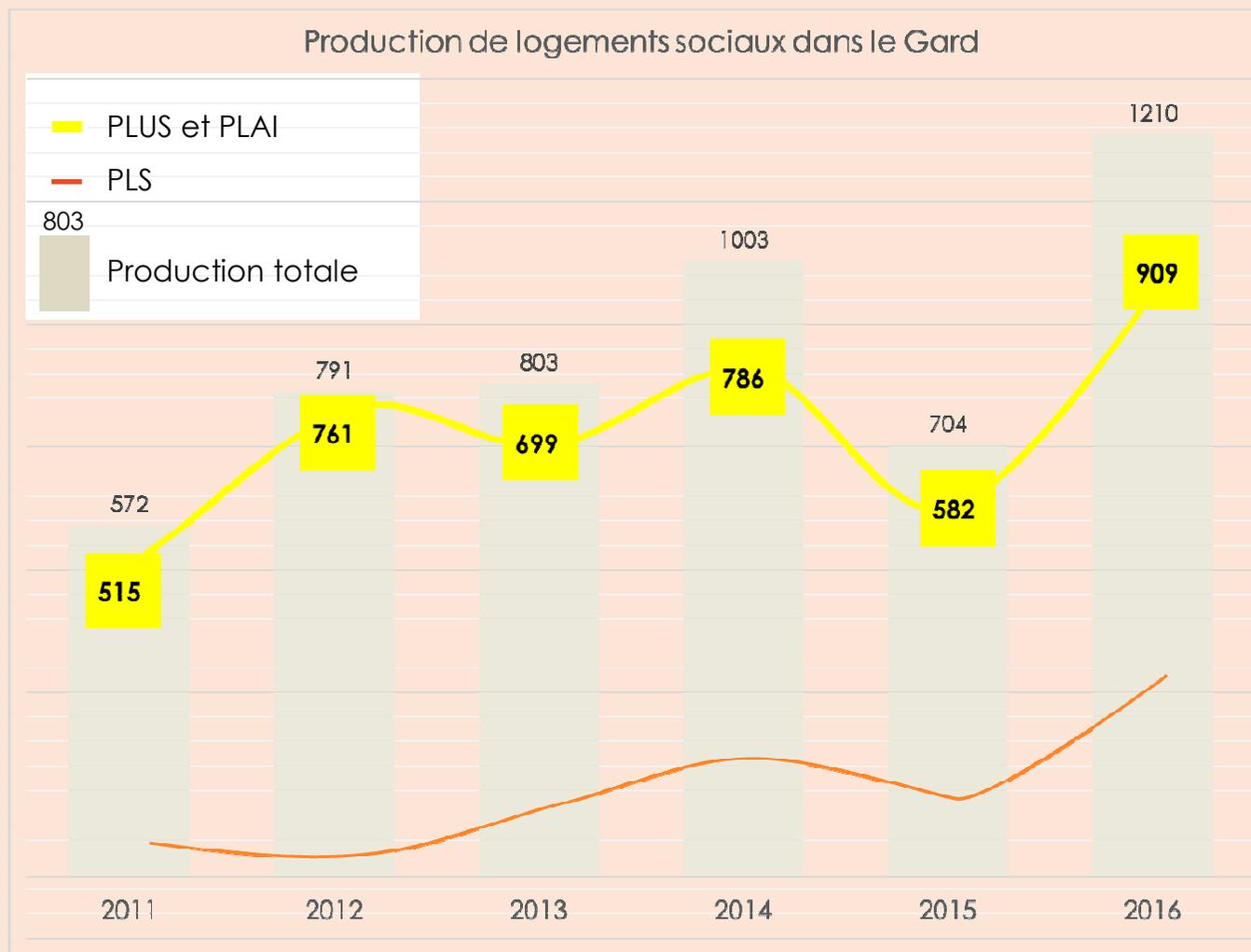
Développer  
l'offre de logement  
et d'hébergement

Comité  
Responsable  
Mars 2017

# Action 1

Créer des logements accessibles  
aux ménages à faibles ressources  
dans le parc public

## Action 1 : Créer des logements accessibles aux ménages à faibles ressources dans le parc public



■ 415 PLUS/PLAI produits sur Nîmes soit une moyenne annuelle de 104 PLUS/PLAI.

■ 12 PLUS/PLAI produits en 2016

### Objectif initial PLUS/PLAI

■ Annuel : 770 lgts  
Feuille de route  
CRHH: 1070 lgts

■ Resultat annuel moyen :  
774 logements

### Réalisé

■ 924 PLAI : 230 /an

■ 1/4 de la production

■ 31% de PLAI

## Points forts :

- Des résultats quantitatifs qui se maintiennent avec une très bonne année 2016
- Un taux de PLAI conforme aux objectifs du fait des financements
- Une production en hausse sur les communes SRU (application de la loi SRU avec l'apport de l'EPFLR)
- L'émergence du dispositif Maisons en Partage qui propose une offre nouvelle pour les personnes âgées et handicapées
- Une mobilisation plus importante des bailleurs sociaux sur la question des logements adaptés
- Des logements RT 2012 (soit anciennement BBC)
- Des taux d'intérêt bas et des fonds d'emprunt disponibles

## Points faibles :

- Une production encore en deçà des objectifs régionaux et de ceux identifiés au 6<sup>ème</sup> PDALHPD
- Un très faible taux de T5 et aucun T6
- Peu d'expérimentation de logements à énergie positive
- Des loyers parfois trop élevés
- Un recul sur la ville de Nîmes là où la demande au titre du PDALHPD est la plus importante
- Une mobilisation des EPCI limitée aux Agglomérations de Nîmes, Alès, Bagnols et Avignon
- La difficulté à convaincre là où il n'y a pas d'obligation ou de forte animation
- Des subventions en baisse

## Points de vigilance :

Comité  
Responsable  
Mars 2017

## Action 2

Produire des logements  
d'insertion adaptés

## Action 2 : Produire des logements d'insertion adaptés (L

### Objectif initial

liser dans le parc social des logements destinés aux ménages inadaptés au parc collectif traditionnel, cumulant des difficultés économiques et sociales, et nécessitant une réponse spécifique.

### Réalisé

de développement du parc de logements adaptés :  
maintien de 47 logements  
logements sortis du parc (4 ventes et 1 en cours de rénovation)

Communes	Nombre de LIA	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7
Nîmes	18	1		3	6	4	2	2
St Gilles	4			1			3	
Bagnols sur Cèze	7		1		1	4	1	
Laudun	2					1	1	
Pont St Esprit	2					1	1	
Remoulins	2					2		
Vauvert	2		1			1		
Bellegarde	2		1	1				
Aimargues	2					1	1	
Montfrin	2					1	1	
Boucoiran	1		1					
Salindres	1						1	
Milhaud	1					1		
Beaucaire	1					1		
<b>Total : 14 communes concernées</b>	<b>47</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>17</b>	<b>11</b>	<b>2</b>

Logements d'insertion adaptés dans le Gard Situation au 31 décembre 2016

## Points forts :

- Des logements qui correspondent toujours, voire de plus en plus, à un besoin pour certains publics.
- Des personnes qui ont trouvé une stabilité dans ce logement après un parcours logement chaotique.
- Des familles qui, majoritairement, ne demandent pas de mutations et sont à jour de leurs loyers.

## Points faibles :

- Quelques locataires qui laissent les logements avec d'importants travaux à réaliser avant remise à la location et qui de plus laissent un impayé conséquent.
- Des bailleurs qui devant ces cas particuliers, font pas les travaux ou mettent les logements à la vente.
- Très peu de vacance, du fait de familles qui majoritairement, ne demandent pas de mutations, et donc ne libèrent pas ces logements.
- Pas de nouveaux LIA programmés ou livrés entre 2013 et 2016.

## Points de vigilance :

Des logements anciens qui se dégradent ou qui ne correspondent plus aux normes de location actuelle.

Une appropriation du dispositif insuffisante par les partenaires : bailleurs sociaux, EPCI, communes

Comité  
Responsable  
Mars 2017

## Action 3

Produire et capter  
des logements conventionnés  
dans le parc privé  
à destination du public du plan

## Action 3 : Produire et capter des logements conventionnés dans le parc privé à destination du public du plan

### Objectif initial

Par le biais d'un dispositif spécifique (conventionnement Anah), capter des logements pour le public du PDALPD.

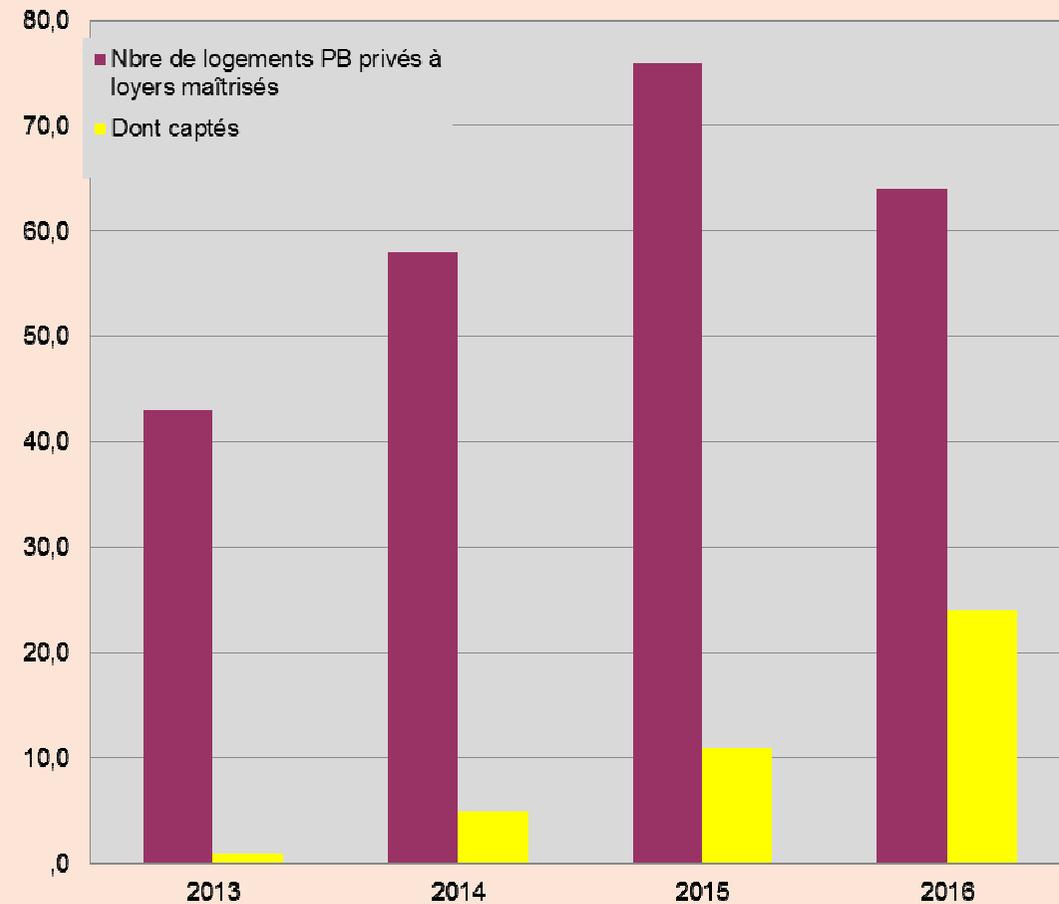
Objectif quantitatif : 50 logements par an

### Réalisé

5 logements sociaux captés et améliorés dans le parc privé

Logements produits et captés par an entre 2013 et 2016

Total logt à loyers maîtrisés subventionnés



## Points forts :

- Un dispositif relancé par l'éligibilité des propriétaires bailleurs à Habiter Mieux
- Des logements captés qui répondent à un besoin avec une offre de qualité à loyer bas et dans le diffus
- Des aides qui restent incitatives
- Un dispositif bien " rodé " en lien avec l'action 14 notamment
- Une bonne synergie avec le dispositif Habiter Mieux

## Points faibles :

- Un résultat inférieur à l'objectif conséquence des nouvelles priorités de l'ANAH

## Points de vigilance :



Comité  
Responsable  
Mars 2017

## Objectif 1 du 7<sup>ème</sup> PDALHPD

La production de logements  
et de places d'hébergement

Comité  
Responsable  
Mars 2017

## Action 1

Créer des logements accessibles au public  
du PDALHPD

- parc public
- parc privé conventionné

# Objectifs de l'action

## Objectifs :

- **Parc public** : objectif annuel 850 PLUS PLAI dont 30 % de PLAI  
→ cible CRHH 1170 PLUS PLAI dont 30 % de PLAI
- **Parc privé** : logements Réhabilitation Solidaire captés : 20 par an

# Perspectives

- Pour le parc privé sera recherchée une bonne articulation entre ce dispositif et les modalités de défiscalisation telles que redéfinies.
- Les partenaires veilleront également à préserver une plus grande lisibilité sur l'offre publique et associative en matière d'intermédiation locative notamment en lien avec l'action 6.
- Pour le parc public, il s'agira de mobiliser l'ensemble des partenaires notamment les communes et EPCI dans le cadre des PLH et du PDH afin de favoriser la création de logements sociaux familiaux.
- Une attention particulière sera portée à la question des grands logements, de l'adaptation au handicap et au quittancement global des logements (Loyers+loyers annexes+charges).
- L'objectif de créer des logements d'insertion adaptés est maintenu par le PDALHPD dans la perspective de la mobilisation de bailleurs et d'EPCI.

Comité  
Responsable  
Mars 2017

## Action 4

Maintenir et développer une offre  
d'accueil et d'hébergement d'urgence,  
et d'hébergement d'insertion

## Action 4 : Maintenir et développer une offre d'accueil d'hébergement d'urgence, et d'hébergement d'insertion

### Objectif initial

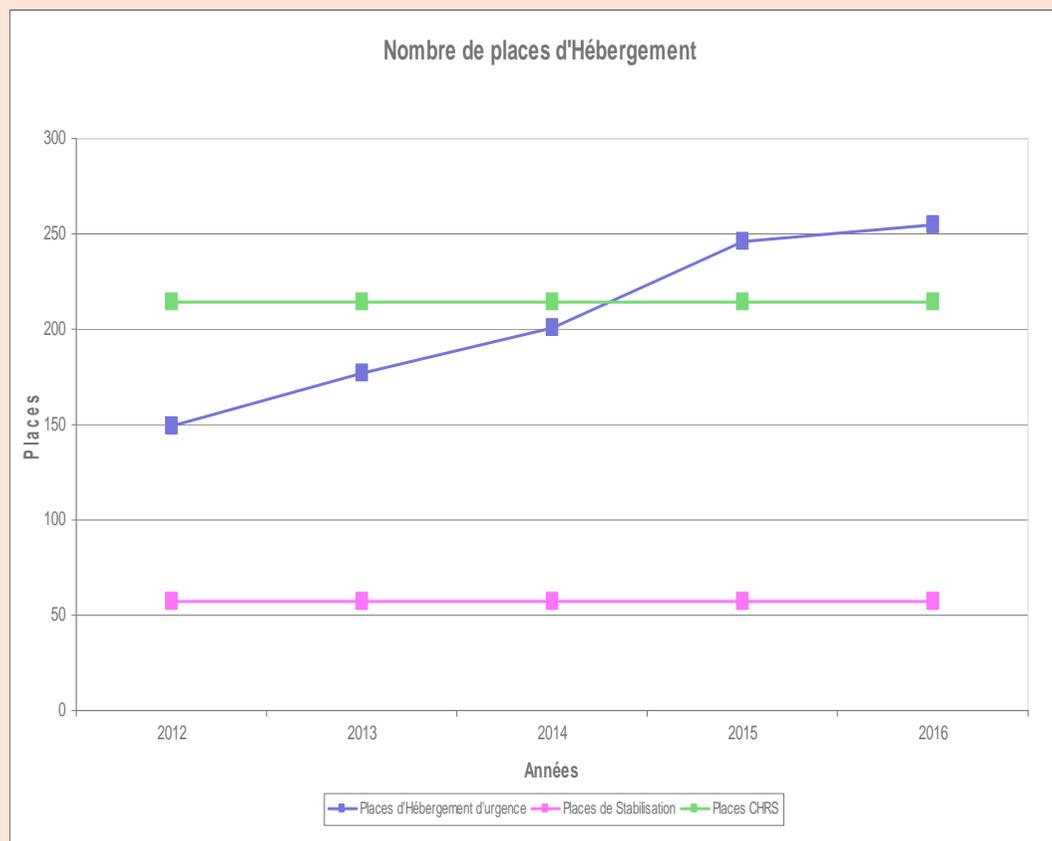
réfléchir à l'installation de lieux d'accueil et d'orientation sur les territoires dépourvus

Disposer d'une offre diversifiée en hébergement d'urgence et d'insertion, adaptée aux différents publics selon les territoires

### ► Réalisé

développement des dispositifs de veille sociale

la création de places d'hébergement d'urgence pérennes et spécifiques



### Commentaire :

Une forte augmentation des places d'hébergement d'urgence qui répond à la double problématique de l'absence de création de places d'hébergement d'insertion et la nécessité pour un certain nombre de personnes de recourir à ce type d'hébergement avec de trouver une solution de plus longue durée.

## Points forts :

- Des hébergements d'urgence en forte hausse (+71 %) avec une prise en compte des femmes victimes de violences.
- En 2016, création d'une place pour personne à mobilité réduite.
- Des places d'hébergement d'urgence « hivernales » pérennisées.
- Une réévaluation du coût à la place de l'hébergement d'urgence pour renforcer l'accompagnement social des publics.
- Un maillage territorial amorcé, notamment sur Nîmes et Bagnols sur Cèze.
- Des logements d'extrême urgence portés par l'ALG et l'Espélido.

## Points faibles :

- Malgré un taux d'équipement faible en place d'hébergement et un indicateur de tension élevé sur le logement et l'hébergement, le contexte budgétaire très contraint n'a pas permis de créer des places supplémentaires d'hébergement d'insertion (CHRS).
- Un maillage territorial amorcé mais non finalisé qui reste à poursuivre ...et une prise en compte des différents publics à compléter, notamment par la mise en place de structures expérimentales
- L'évaluation du dispositif ALT n'a pas pu être réalisée.

## Points de vigilance :

Rester attentif à la cohérence globale et à l'animation des différents dispositifs ainsi qu'à leur viabilité

Comité  
Responsable  
Mars 2017

# Action 5

Maintenir et développer une offre  
de logement adapté  
et de logement intermédiaire

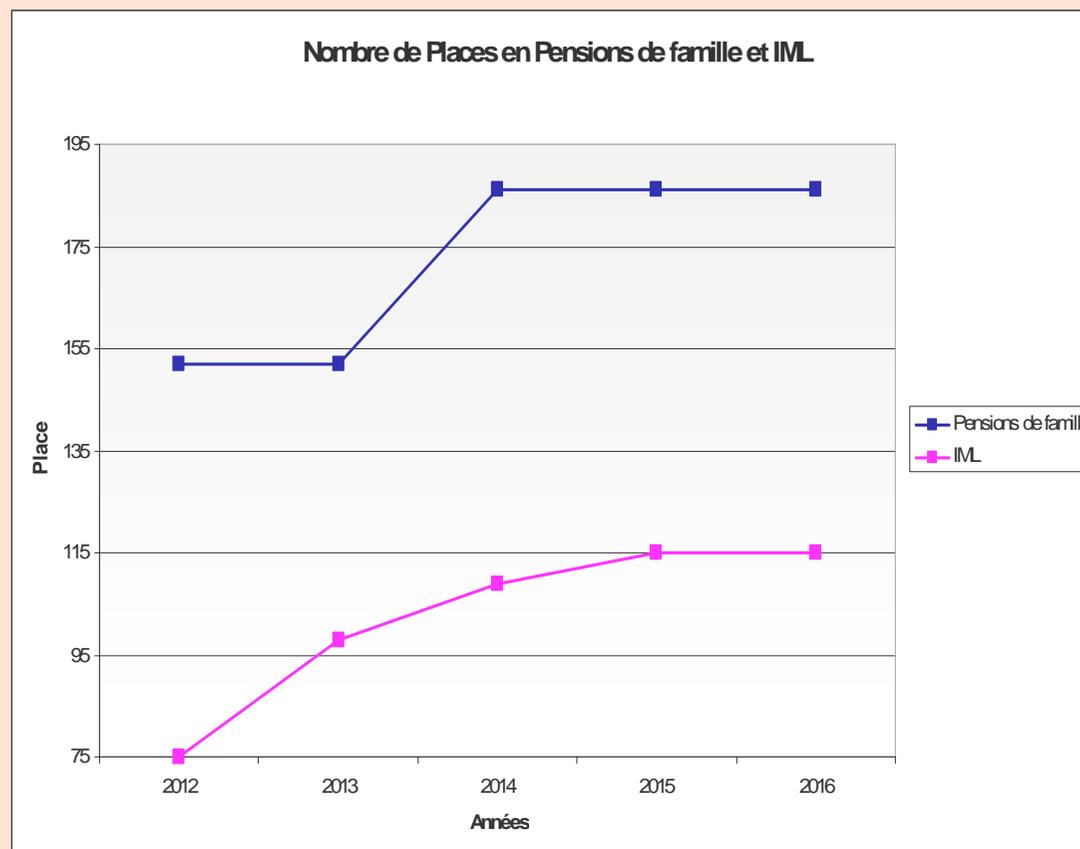
## Objectif initial

Disposer d'un parc diversifié de structures d'accueil pour des personnes ne pouvant vivre dans un logement autonome en privilégiant des formes adaptées aux territoires et à certains publics

## Réalisé

150 places en pension de famille et 40 logements en IML

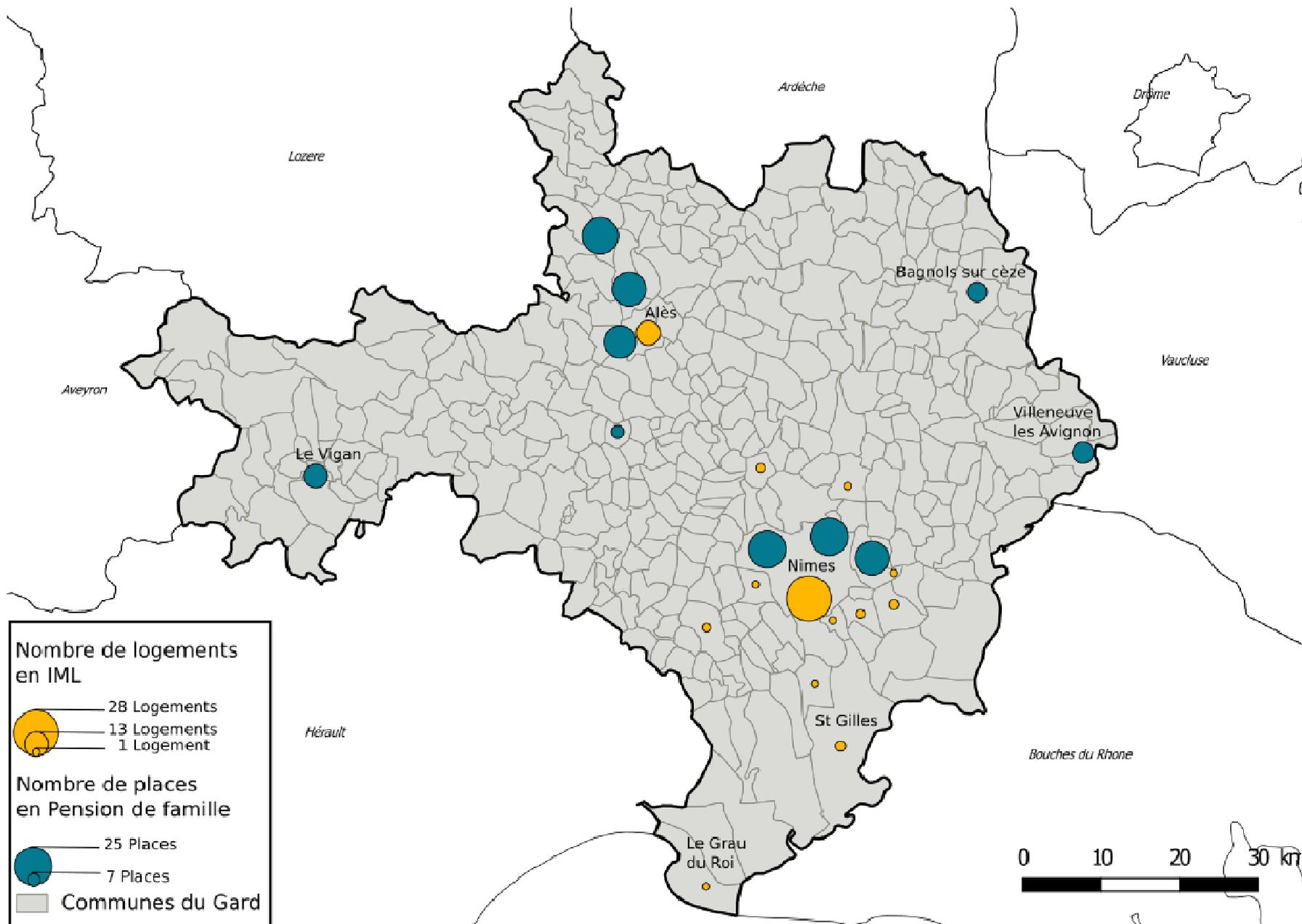
Action 5 : Maintenir et développer une offre de logement adapté (pension de famille, résidence sociale) et de logement intermédiaire (Intermédiation Locative en sous-location)



Commentaire :  
Le Gard bénéficie d'un bon taux d'équipement en pension de famille. Les projets restent en cours.

L'IML a progressé tout long du Plan.

S'agissant des résidences sociales, un projet est en cours sur 2017 de 106 places sur Nîmes



Nombre de logements en IML et de places en pensions de famille

## Points forts :

- L'implantation des pensions de famille actuellement montre un bon maillage territorial.
- Bon taux d'équipement en pensions de famille.
- Concernant l'IML, existence de partenariats entre Habitat et Humanisme et la Croix-Rouge/Fondation Armée du Salut - Les Glycines par conventionnement.
- 2017 : projet de 12 logements IML porté par Riposte.
- 2017 : ouverture prochaine d'une résidence habitat jeune avec 106 places.

## Points faibles :

- Pas de pension de famille sur la Petite Camargue (projet pour 2018)
- Pas de résidence sociale sur Alès

## Points de vigilance :

Continuer à soutenir et à accompagner les projets en matière de logement accompagné, notamment pour répondre à des besoins de publics spécifiques

Comité  
Responsable  
Mars 2017

# Bilan Objectif 2 du 6<sup>ème</sup> PDALPD

Comité  
Responsable  
Mars 2017

## Objectif 2

Améliorer les conditions de  
logement et d'hébergement

Comité  
Responsable  
Mars 2017

## Action 6

Promouvoir le logement décent  
dans le parc privé

## Objectif initial

signalements  
traités/an

commandes de  
diagnostics Caf-  
Msa/an

visites Schs Nîmes-  
Alès/an

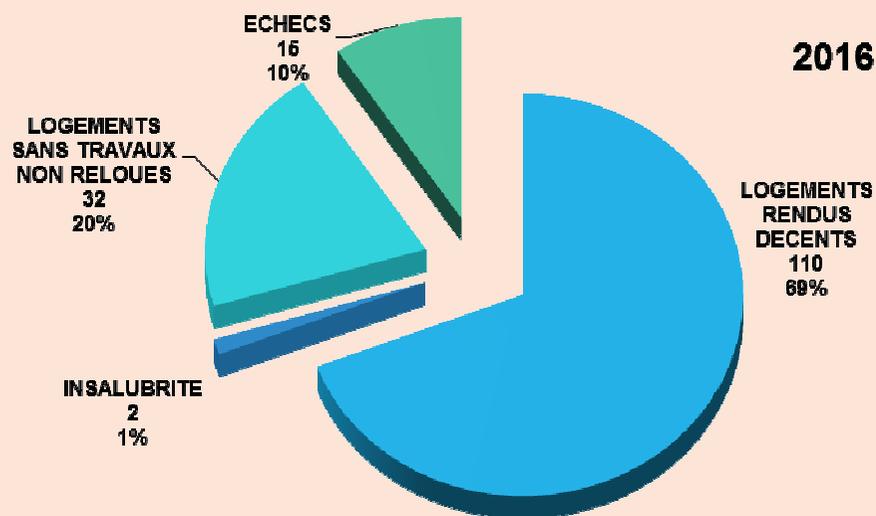
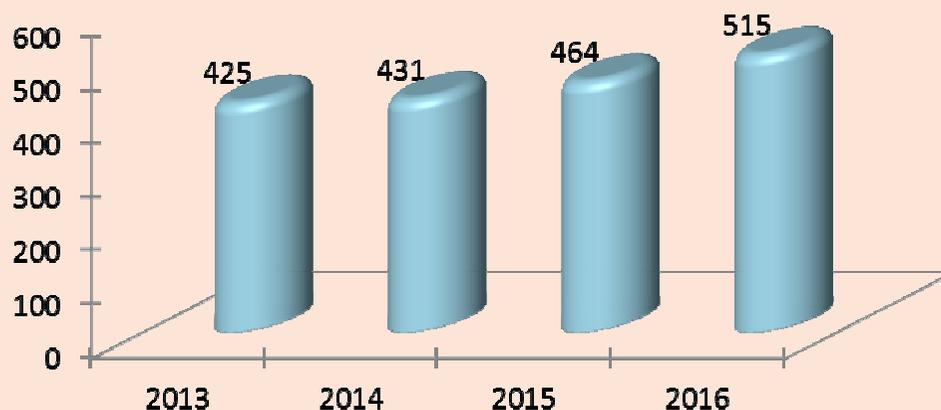
## Réalisé

signalements traités  
> à 400/an : 515 en  
2016

Commandes de  
diagnostics > à 160  
: 195 Caf+ 9 MSA en  
2016

visites Schs Nîmes/Alès:  
82 Nîmes + 8 Alès

## Action 6 : Promouvoir le logement décent dans le parc privé



### Nouveautés :

- Conservation de l'AI soit 3 dossiers concernés depuis janvier 2015
- Création d'une Cpld « sociale »
- Repérage par la Caf des logements non rendus déc ou frappés d'insalubrité et reloués
- Semaine du logement sur dispositif décence, organisé par la Caf

## Points forts :

- Guichet unique, simplicité saisine
- Coordination avec les partenaires et les différents dispositifs
- Réponse unique aux usagers
- 69% de logements rendus décents
- Levier efficace : la conservation de l'AI
- Optimisation des moyens publics (conventions signées dans le cadre de la conservation)
- Applicatif Web décence à disposition des partenaires
- Communication importante (25 en 4 ans)
- Transmission des rapports aux bailleurs, locataires et mairies
- Conventions Caf / Parquets
- Tenue des délais pour les visites et les rapports

## Points faibles :

- Pourcentage élevé de déménagements (20%) lors du signalement ou après la commission
- Mobilité résidentielle sur certains territoires
- implication inégale des mairies (transmission aléatoire arr de péril)
- Manque de coordination avec les greffes des tribunaux
- Non production par les partenaires des logements rendus décents

## Points de vigilance :

Maintenir une communication « raisonnée » afin de ne pas emboliser la Cpld

Rappeler aux travailleurs sociaux de favoriser le maintien

Prendre en compte les nouvelles Opah ou autres afin de les coordonner avec la Cpld

Coordonner les actions partenariales avec les Conventions territoriales globales Caf

Comité  
Responsable  
Mars 2017

## Action 7

Promouvoir le logement décent  
dans le parc conventionné

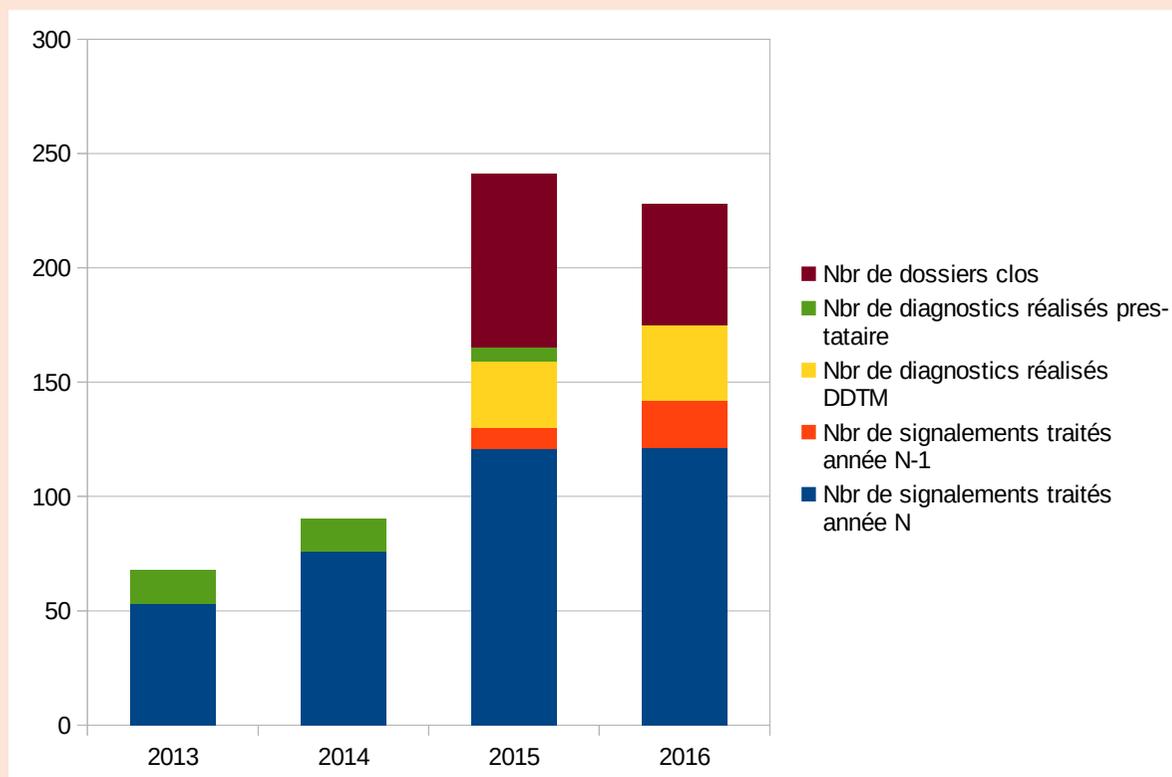
## Action 7 : Promouvoir le logement décent dans le parc conventionné

### Objectif initial

Une cinquantaine de dossiers par an

### Réalisé

3 : 53  
4 : 76  
5 : 130  
6 : 142



Commentaire :

Nouvelle procédure d'instruction des dossiers en cours d'année 2014 : mise en place d'un dispositif permettant d'assurer une instruction formalisée et de clore des dossiers (comptabilisés à partir de 2015)

## Points forts :

- Un traitement systématique du signalement qui fait l'objet de l'ouverture d'un dossier
- Une saisie **de** la commission pour le logement décent ou **par** la commission pour le logement décent
- Un bon partenariat avec les bailleurs sociaux
- Depuis 2015, un agent formé à la DDTM pour réaliser des « diagnostics décence » et ainsi objectiver les désordres

## Points faibles :

- Des difficultés à trouver des solutions rapides de travaux au regard du parc vieillissant nécessitant de la réhabilitation lourde
- Quelques locataires qui instrumentalisent le dispositif en espérant une mutation plus rapide
- En fonction des bailleurs, difficultés à obtenir des informations sur l'avancement des dossiers

## Points de vigilance :

Rester attentif aux motifs des signalements pour ne traiter uniquement que les problématiques de décence.

Comité  
Responsable  
Mars 2017

## Action 9

Lutter contre l'habitat indigne  
(insalubrité, saturnisme, immeubles menaçant ruine)

## Action 9 : Lutter contre l'habitat indigne (insalubrité, saturnisme, immeubles menaçant ruine)

### Objectif initial

70 situations traitées par an (avec ou sans arrêté)

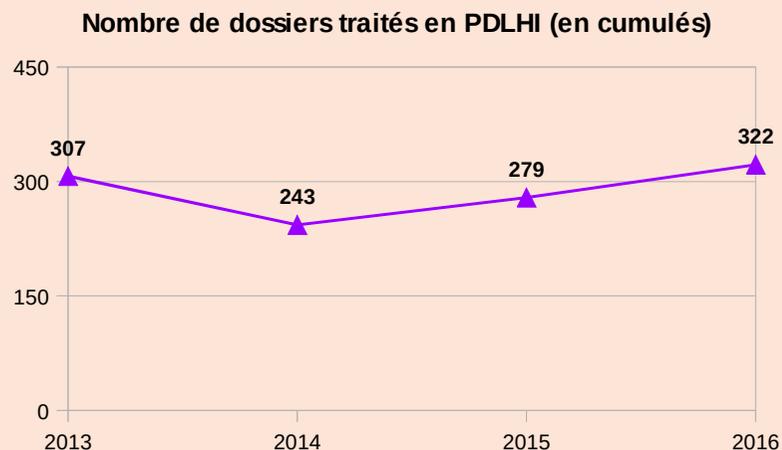
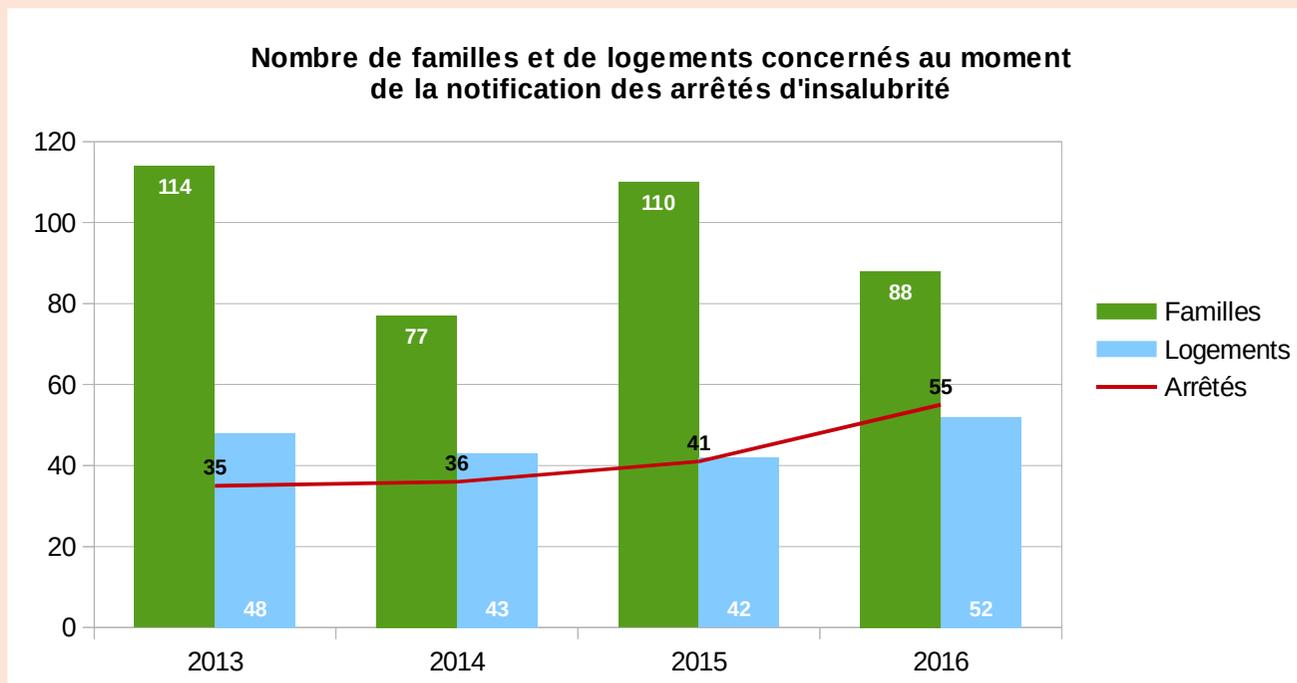
### Réalisé

3 : 124

4 : 93

5 : 112

6 : 124



## Points forts :

- Implication des pouvoirs publics au travers de PIG ou d'OPAH (solutions techniques et/ou sociales)
- Fort partenariat tout au long de la procédure
- Suivi des dossiers par le PLHI et mise en place d'un site collaboratif
- Implication des services sociaux dans le repérage des situations et l'accompagnement quand il est nécessaire
- Publication des arrêtés d'insalubrité au service de la publicité foncière

## Points faibles :

- Absence d'opérateur à l'échelle de l'EPCI Alès- Agglomération, délégataire des aides la pierre
- Difficultés de mettre en œuvre les procédures d'hébergement en cas de carence du propriétaire
- Peu de moyens financiers pour réaliser des travaux d'office en dehors des procédures urgentes
- *Péril :*  
Des petites communes peu armées et méconnaissant les procédures

## Points de vigilance :

Rester vigilant sur le suivi des dossiers anciens

Maintenir un volume de dossiers en PLHI sans aller au delà de la centaine de dossiers afin de permettre un suivi efficace.



7<sup>ème</sup> PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION  
POUR LE LOGEMENT ET L'HEBERGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES

Comité  
Responsable  
Mars 2017

# Objectif 2 du 7<sup>ème</sup> PDALHPD



Comité Responsable  
Mars 2017

## Objectif 2

Améliorer les conditions de  
logement et d'hébergement



Comité  
Responsable  
Mars 2017

## Action 3

Promouvoir la décence dans les logements  
et lutter contre l'habitat indigne

# Objectifs de l'action

- Coordonner le recueil de tous les signalements de logements non décents et d'habitat indigne et leur assurer une réponse adaptée.
- Lutter contre les « logeurs » indéliçats et les marchands de sommeil en renforçant les dispositifs de veille et de mutualisation de moyens conduisant à l'action pénale.

# Perspectives

- Favoriser une égalité de traitement des situations de non décence par la CAF et la MSA, organismes payeurs des aides au logement.
- Sensibiliser les collectivités territoriales aux outils de lutte contre l'habitat indigne et à la promotion du logement décent.
- Sensibiliser les mandataires professionnels à la promotion du logement décent.
- Formaliser des procédures de travail avec le référent habitat indigne désigné au sein du parquet.

Comité  
Responsable  
Mars 2017

## Action 10

### Lutter contre l'habitat précaire

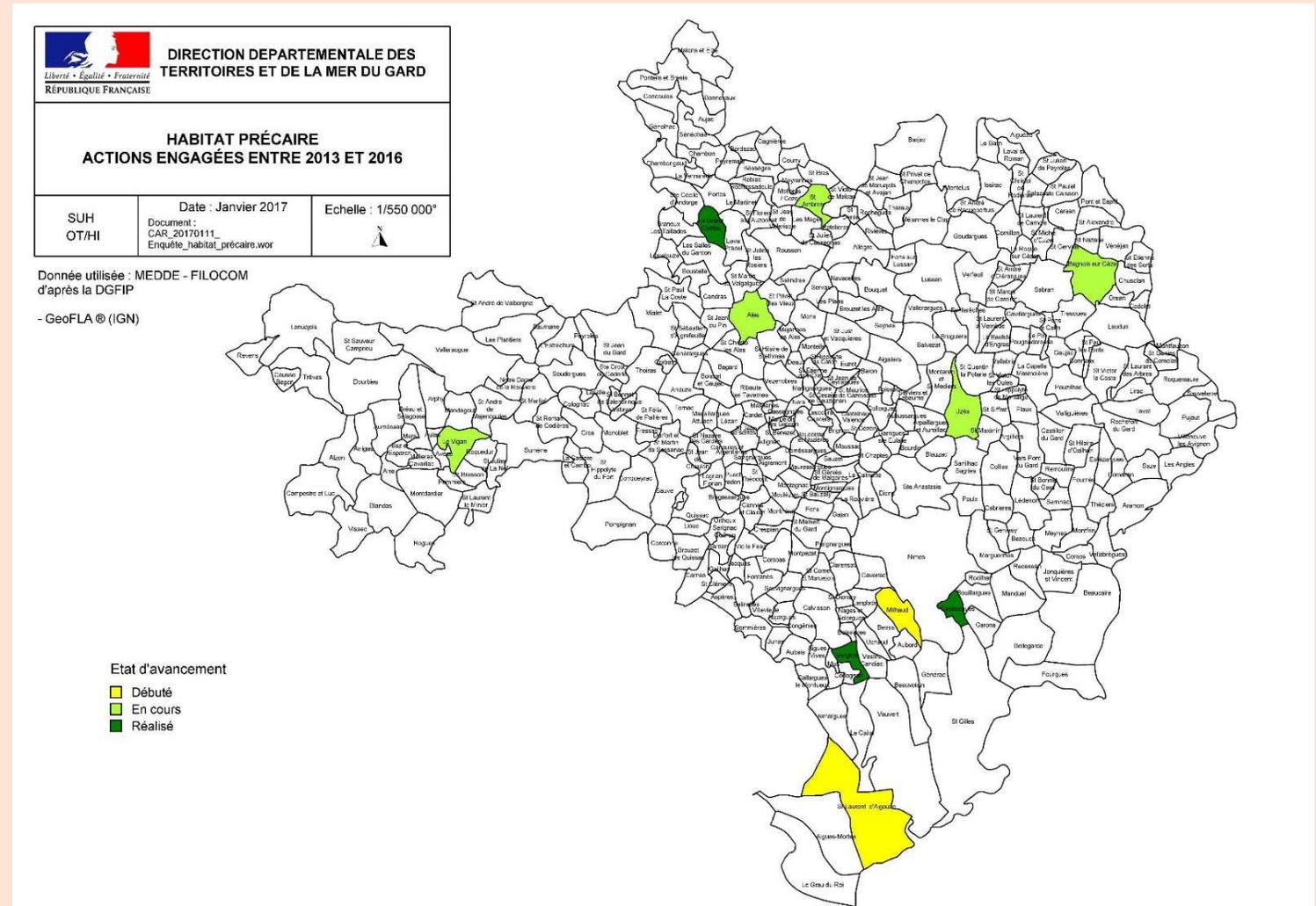
## Objectif :

Améliorer la prise en compte des situations d'habitat précaire et y remédier par des solutions d'offre de logements adaptés

## Réalisé

Opérations de RHI en cours  
Terrains familiaux livrés  
Site entièrement solutionné (Caissargues)

# Action 10 : Lutter contre l'habitat précaire



## Points forts :

Action co-pilotée par l'État et le CD permettant ainsi de disposer d'un champ d'intervention large

Des associations très présentes et mobilisées

Connaissance et soutien au montage des dispositifs techniques et financiers (RHI par exemple)

Mobilisation des bailleurs sociaux

Connaissance du foncier mobilisable et lien avec le contentieux de l'urbanisme

Mise en place de synergie des partenaires dans des instances de pilotage (organisation de copil)

Accompagnement des familles par les travailleurs sociaux sur la durée

## Points faibles :

- Difficultés à mobiliser les acteurs institutionnels (communes, EPCI) pour adhérer à un objectif commun notamment pour mettre à disposition du foncier constructible
- Nécessité d'adapter une réponse à chaque situation (démarche de projet)
- Complexité d'un projet de traitement d'habitat précaire (durée notamment)
- Difficultés à mobiliser les familles sur la durée de traitement des situations

## Points de vigilance :

- Associer systématiquement les EPCI compétentes en matière d'habitat
- Prioriser les sites d'études et d'intervention en fonction des communes mobilisées
- Relancer une dynamique auprès des collectivités territoriales afin de trouver des solutions sur les sites où il y a le plus grand nombre de familles (Milhaud : Croix d'Aspouse, Canteperdrix).



7<sup>ème</sup> PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION  
POUR LE LOGEMENT ET L'HEBERGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES

Comité  
Responsable  
Mars 2017

# Action 4

## Résorber l'habitat précaire

# Objectifs de l'action

- Améliorer la prise en compte des situations d'habitat précaire
- Y remédier par des solutions d'offres de logements ou d'habitat adaptés.

# Perspectives

- Développer les actions opérationnelles en mobilisant les collectivités territoriales concernées et les financements *ad hoc*. (exemples : dispositif RHI, terrains familiaux, etc...)
- Sensibiliser les élus à l'habitat précaire dans le cadre des réflexions liées à l'élaboration de leurs documents d'urbanisme
- Relancer une dynamique auprès des collectivités territoriales afin de trouver des solutions sur le site de Milhaud (Croix d'Aspouse, Canteperdrix)

Comité  
Responsable  
Mars 2017

# Action 13

Améliorer les conditions d'accueil et d'hébergement sur les territoires (accueil, hébergement d'urgence et hébergement d'insertion)

## Objectif initial

Améliorer l'offre d'hébergement pour assurer l'inconditionnalité de l'accueil et la continuité de la prise en charge, en veillant à conserver une diversité de modalités d'hébergement

Coordonner et améliorer les actions menées par l'ensemble des acteurs sur un même territoire dans les domaines de l'accueil

Améliorer les articulations des différentes compétences Etat/Département

## Réalisé

L'ensemble de ces objectifs est mené dans le Gard

## Action 13 : Améliorer les conditions d'accueil et d'hébergement sur les territoires (accueil, hébergement d'urgence et hébergement d'insertion)

- L'augmentation des capacités en places d'hébergement d'urgence a permis de répondre plus favorablement à l'inconditionnalité de l'accueil du public.
- L'ouverture de places dédiées à des publics prioritaires a aussi permis d'accueillir et de prendre en charge ces publics dans de meilleures conditions.
- Toutefois, le contexte de précarité du département et le manque de moyens (sous dotation chronique en places d'hébergement, tension sur le logement social) font que certaines personnes ne trouvent pas de réponse à leur demande ou leur besoin.

## Points forts :

- L'ensemble des évaluations externes des CHRS a été réalisé
- Le projet d'humanisation de la Croix-Rouge est achevé, ce sont 28 places humanisées.
- Le guide de l'hébergement vers le logement a été finalisé avec une mise en ligne sur le site Internet de la préfecture.
- Prise en compte des femmes victimes de violences sur le Gard : places d'hébergement d'urgence dédiées, convention pour l'hébergement d'urgence, convention pour l'hébergement de l'auteur des violences (éloignement).
- 2017 : opération d'évaluation de la qualité de la prise en charge de deux CHRS par la DRJSCS.
- Réduction des nuitées d'hôtel.

## Points faibles :

- L'humanisation du centre de Grétry de l'association Espélido n'a pas pu se faire mais le projet reste soutenu par l'Etat.
- Arrêt du financement en ALT de 20 places à la communauté de La Celle au regard de graves problèmes de sécurité et de mise en danger des résidents.
- L'articulation des dispositifs d'accueil des enfants de moins de trois ans, notamment sur Nîmes, doit être améliorée.

## Points de vigilance :

L'articulation entre l'Etat et le Département initiée dans ce Plan doit se consolider et se poursuivre.



Comité  
Responsable  
Mars 2017

## Action 5

Améliorer les conditions d'accueil et  
d'hébergement sur les territoires

# Objectifs de l'action

- Améliorer l'offre d'hébergement pour assurer, à l'échelle des territoires gardois, l'inconditionnalité de l'accueil et la continuité de la prise en charge, en veillant à conserver une diversité de modalités d'hébergement (collectif et diffus).
- Coordonner et améliorer les actions menées par l'ensemble des acteurs (associations caritatives, CCAS ...) sur un même territoire dans les domaines de l'accueil (restauration, services divers ...).
- Améliorer les articulations des différentes compétences Etat/Département (jeunes majeurs, enfants de moins de 3 ans ...).

6<sup>e</sup> PDALPD  
DU GARD

2013 - 2017

PLAN DÉPARTEMENTAL  
D'ACTION POUR LE LOGEMENT

Du 6<sup>ème</sup> au 7<sup>ème</sup>

PDALHPD